DÉCISION DU CONSEIL
du 2 juin 2003
portant nomination d'un membre titulaire du Comité des régions

(2003/441/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement portugais,

considérant ce qui suit:

(1) La décision 2002/60/CE du Conseil du 22 janvier 2002 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2002 au 25 janvier 2006 [1].

(2) Un siège de membre titulaire du Comité des régions est devenu vacant à la suite du décès de M. José VIEIRA de CARVALHO, portée à la connaissance du Conseil en date du 6 février 2003,

DÉCIDE:

Article unique

M. Rui Fernando da SILVA RIO, Presidente da Câmara Municipal do Porto, est nommé membre titulaire du Comité des régions en remplacement de M. José VIEIRA de CARVALHO pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2006.

Fait à Luxembourg, le 2 juin 2003.

Par le Conseil
Le président
K. STEFANIS

[1] JO L 24 du 26.1.2002, p. 38.